



## Cahier des charges

### VENAISON



**Produits concernés : exclusivement les viandes de gibier (carcasses, quartiers, pièces découpées, abats) avant transformation.**

#### **Fonctionnement général et lecture du cahier des charges**

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France - l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

Questions	Réponses
Le gibier est-il issu d'une chasse de la région Occitanie ?	<b>Oui / Non</b>
L'estampille vétérinaire ou la fiche d'examen initial de la venaison a-t-elle été délivrée en Occitanie ?	<b>Oui / Non</b>
L'atelier de découpe et de conditionnement est-il situé en Occitanie ?	<b>Oui / Non</b>